

# BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFERIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX N° 6.015 — NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin paraîtra le 23 Mai

## CONVOCAION

L'Assemblée générale annuelle des membres du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure aura lieu le **JEUDI 14 MAI 1925, à 2 h.**, au siège social, 5, quai Cassard.

## Concours Spécial de la Race bovine Parthenaise (Nantaise, Vendéenne)

Par arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture, un concours spécial d'animaux de la race bovine parthenaise (Nantaise, Vendéenne), aura lieu en 1925 en Loire-Inférieure.

Pourront prendre part à ce concours, les éleveurs d'animaux de pure race, désireux de faire connaître les qualités et aptitudes des animaux qu'ils possèdent.

Le programme du concours, qui se tiendra dans la deuxième quinzaine de septembre, sera établi et publié dès que tous les crédits accordés par le Ministère de l'Agriculture, le Département de la Loire-Inférieure, l'Office agricole régional et les Offices agricoles départementaux auront pu être fixés.

## VILLE D'ANGERS

## Concours Spécial d'Animaux Reproducteurs

Concours spécial d'animaux reproducteurs de la race bovine Maine-Anjou (inscrits au Herd-Book Maine-Anjou) et de la race chevaline perchonne ou d'animaux de type percheron (inscrits à un livre de race) ; Concours national d'aviiculture et d'apiculture ; Exposition d'horticulture ; Exposition nationale de machines agricoles et industrielles, à Angers, place Larocheffoucault-Liancourt, du 14 au 18 mai 1925.

Montant des prix à décerner : Race bovine. — Mâles, 13.600 fr.; femelles, 10.830 fr. Prix d'ensemble, 750 fr. Prix de famille, 750 fr. Championnat, médailles de vermeil. Prix supplémentaires, 50 prix de 50 fr.

Race chevaline. — Stud-Book percheron, 4.500 fr.; Stud-Books autres (Mayennais, Maine-Anjou, Maine), 4.500 fr.

## OPERATIONS DU CONCOURS

Lundi 11, mardi 12 et mercredi 13 mai : Réception et installation des machines. Mercredi : Réception et installation de l'apiculture et de l'horticulture. Prix d'entrée : 1 franc.

Jeudi 14 mai : Opérations du jury du concours d'aviiculture et d'apiculture. Réception et installation des animaux des espèces bovine et chevaline. Prix d'entrée : 1 franc.

Vendredi 15 mai : Opérations des jurys des espèces bovine et chevaline, à 9 heures. Opérations du jury du concours de l'horticulture. Prix d'entrée : 5 francs.

Samedi 16 mai : Exposition générale. Prix d'entrée : 3 francs.

Dimanche 17 mai : Exposition générale. Prix d'entrée : 2 francs.

Lundi 18 mai : Exposition générale. Prix d'entrée : 2 francs.

A 9 heures : Distribution des récompenses. A midi : Dislocation.

Les portes seront ouvertes tous les jours, de 8 heures à 13 heures.

## Contentieux fiscal

M. Besse, directeur du service du contentieux fiscal de l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de l'Ouest, auquel notre Syndicat est abonné, recevra les adhérents qui désireraient le consulter sur

leurs impôts, au siège de l'Association, 1, rue Lafayette, le mercredi 13 mai, le matin à partir de 10 heures et l'après-midi à partir de 15 heures, et le jeudi 14 mai, le matin à partir de 9 heures et l'après-midi à partir de 14 heures.

Pour faciliter le service, les syndiqués qui désireraient consulter M. Besse sont priés de vouloir bien se faire inscrire pour un rendez-vous au Secrétariat de l'Association, 1, rue Lafayette.

Le service local est à la disposition des syndiqués, même adresse, tous les jours (sauf le samedi), de 14 à 16 heures.

## Le Marché de la Villette

Le Sénat a discuté il y a quelque temps une très intéressante proposition de loi de M. Faure, sur la réglementation du marché de la Villette.

Ce marché est une immense foire qui se tient les lundis et jeudis de chaque semaine pour le gros bétail, les moutons et les porcs, deux autres jours pour les veaux, pendant quelques heures seulement.

Il y a défilé annuellement 380.000 têtes de gros bétail environ, 1.200.000 moutons, 400.000 porcs, 200.000 veaux, pour un chiffre d'affaires dépassant 2 milliards.

Les vaches, les animaux d'élevage y sont admis, mais ce sont les bêtes destinées à la boucherie qui prédominent de beaucoup. Tantôt les producteurs ou les marchands de bestiaux viennent eux-mêmes vendre leurs animaux ; tantôt ils les expédient à

et de vendre pour eux. Au premier rang des acheteurs sont les « chevillards » ou bouchers en gros, titulaires d'échadours aux abattoirs, qui ont abattre et vendent par quartiers aux bouchers de détail de la capitale, puis des bouchers de détail qui achètent pour les régions du Nord et de l'Est, dont la production en viande est très inférieure aux besoins, et qui font la réexpédition des animaux vivants sur ces régions.

Les bascules existant au marché sont à peu près inutilisées. Les transactions se font « au jugé ». Les spécialistes professionnels évaluent à l'œil et au doigt, avec un minimum d'erreurs, le rendement en viande nette que doit donner un animal. Les cours sont établis au kilo, viande nette en diverses qualités, et ce n'est qu'à titre approximatif qu'un cours moyen en poids vif en est ensuite déduit pour le gros bétail.

L'auteur de la proposition de loi, son rapporteur, M. Beaumont, et d'autres sénateurs ont justement fait ressortir combien à tous égards était déplorable le transport long, coûteux, dans des wagons mal aménagés, d'animaux brusquement enlevés des étables ou des herbages où ils étaient engraisés ; souffrances de la bête qui parfois arrive dans un état fébrile, perte plus ou moins forte de poids, accidents fréquents, frais multiples de transport, de débarquement, de conduite au marché, propagation trop facile de maladies contagieuses malgré des mesures de désinfection pas toujours suffisantes, etc., et ils en ont conclu que l'organisation d'abattoirs régionaux, expédiant la viande morte sur Paris et les grands centres dans des wagons isothermiques, serait bien supérieure aux pratiques actuelles.

Mais les habitudes commerciales d'envoi d'animaux vivants au marché de la Villette sont si enracinées et ce marché a pris une telle extension qu'il est douteux que d'ici longtemps la transformation s'accomplisse. Aussi le Sénat a-t-il considéré que la proposition dont il était saisi n'était qu'une première étape dans l'étude difficile des conditions générales du marché de la viande, la consommation a triplé depuis trente ans, d'où l'intérêt considérable de la question de l'alimentation nationale.

La Villette est approvisionnée en bestiaux en très majeure partie par l'Ouest et le Centre. Son marché est devenu le régulateur des cours à la production de ces régions, il importe que les cours soient régulièrement établis et publiés. Le Sénat a réorganisé, en y faisant place aux représentants de tous les intérêts, la Commission déjà existante. Elle devra suivre le mouvement des transactions, procéder à des investigations diverses, des sondages, des expériences et établir le cours officiel en viande nette et poids vif, qui, immédia-

tement publié, pourra dès le lendemain être connu sur les marchés des régions expéditrices.

A côté de ces modestes dispositions, des documents très intéressants ont été produits par le rapporteur et divers orateurs de la Haute Assemblée sur le marché de la viande en général et notamment sa vente en détail. On a constaté unanimement que les cours de la viande morte en gros et ceux de l'animal gras vivant étaient en concordance suffisante. Tous deux montent ou baissent parallèlement. Mais il n'en est plus du tout de même des cours de la viande en gros et de ceux de la viande au détail à l'étal du boucher. Le consommateur subit toujours la hausse, il ne profite que très peu de la baisse. La tendance du boucher de détail à augmenter sa marge bénéficiaire se manifeste de plus en plus. M. Faure a cité une suite impressionnante de prix de vente de fonds de boucherie, passant quatre à cinq fois de mains en dix ans et dont les derniers prix de cession fournis par l'Enregistrement sont de dix fois supérieurs aux prix de début. Il a ajouté, reconnaissons-le, que l'éducation de la grande masse des consommateurs était à faire. Beaucoup de clients ne savent pas demander le morceau qui convient à l'usage qu'ils veulent en faire, acceptent ce qu'on leur donne, ne discutent ni prix, ni qualité. Leur ignorance, leur insouciance fait d'eux les premiers artisans de la vie chère dont ils se plaignent.

A ce mal les honorables conférenciers du Sénat n'ont point proposé de remède législatif, si tant est qu'il puisse en exister.

## Propriétaire ou Fermier

Le « Journal d'Agriculture Pratique » reçoit fréquemment des demandes de renseignements d'un caractère particulièrement délicat, auxquelles cependant on ne peut répondre en exposant très franchement notre opinion. Beaucoup de jeunes gens se montrent disposés à embrasser la carrière agricole, des hommes plus âgés, pour des raisons diverses, cherchent à quitter la carrière dans laquelle ils étaient d'abord entrés pour faire, eux aussi, de l'agriculture ; les uns et les autres, cependant, ne savent pas, au juste, s'ils doivent chercher à acquérir un domaine pour le cultiver personnellement, ou s'ils doivent chercher simplement une exploitation pour la louer, la cultiver comme fermier.

Tout d'abord, aux gens de métier, la question paraîtra pour le moins bien bizarre ; leur première impression sera que ces futurs candidats à la carrière agricole sont vraiment bien ignorants, et ne semblent pas se douter de l'A B C du métier, et examinons le problème d'un peu près.

« Je désire faire de l'agriculture, cultiver moi-même. Faut-il m'installer dans une propriété que j'achèterai, faut-il m'installer au contraire comme fermier dans une ferme que je louerai. » Telle est la question que l'on nous pose.

Une pareille consultation demande immédiatement un complément de renseignement. « De quel capital disposez-vous ? » Si ce capital est considérable, si la question d'argent ne vous embarrasse pas, libre à vous d'acquiescer à la propriété qui, par sa situation, les modes de culture et d'élevage auxquels elle se prête, correspond le mieux à vos convenances personnelles. Vous pourrez même l'aménager selon vos goûts et y faire de l'agriculture plus ou moins rémunératrice, plus ou moins coûteuse, selon vos aptitudes et la somme de travail que vous consacrez à l'entreprise.

Mais, dans le cas le plus général, le candidat à la carrière agricole se trouve limité pour les capitaux dont il peut disposer. Aussi importe-t-il qu'il se rende bien compte que capital foncier pour l'achat d'un domaine et capital d'exploitation pour faire valoir ce domaine, constituent deux sortes de capitaux ayant aujourd'hui à peu près le même ordre de grandeur, et dont, cependant, on est loin de pouvoir espérer retirer un revenu équivalent.

Voici un jeune homme qui dispose de 300.000 francs, qui a déjà, du reste, les connaissances et l'acquis pratique indispensables pour prendre et diriger une

exploitation ; quelle propriété trouvera-t-il à acheter pour 300.000 francs, de quelle étendue ? A l'heure actuelle, il lui sera bien difficile d'acquiescer un domaine de plus de 80 à 100 hectares, et encore, dans un pays qui ne soit pas herbager, dont les terres soient de qualité moyenne et avec des bâtiments à peu près seulement en état.

Qu'il consacre ses 300.000 francs à l'achat de la propriété, il ne lui restera rien, pour la faire valoir, se monter, acheter les cheptels vifs et morts, les aliments nécessaires à l'entretien du bétail, les engrais et les semences pour payer chaque semaine, chaque mois, les frais de main-d'œuvre, etc., etc. Le capital qui lui est nécessaire pour tous ces achats, ces paiements, est ce que l'on nomme le capital d'exploitation. La valeur de ce capital, même dans les régions de culture extensive, n'est pas loin, aujourd'hui, d'atteindre dans bien des cas 3.000 francs par hectare ; il est de même grandeur, par conséquent, que le capital foncier, que le capital nécessaire pour l'achat de l'hectare de terre dans le même pays. Celui qui aura mis tout l'argent dont il pouvait disposer dans l'achat du domaine sera donc forcé d'emprunter pour le faire valoir, et de commencer par hypothéquer sa propriété ! Rien ne serait plus dangereux, moins prudent.

Certainement que le chiffre de 3.000 francs par hectare que nous venons de citer comme valeur du capital d'exploitation, donnera bien des gens, et même des propriétaires qui, un moment donné, peuvent penser à reprendre une ferme, un terrain, un compte des capitaux qu'ils ont dans le domaine, en réalité, se composent de capital d'exploitation ? On peut en classer les principales divisions de la façon suivante :

1<sup>o</sup> Cheptel mort : instruments agricoles d'intérieur et d'extérieur de ferme depuis les charrues, herbes, rouleaux, jusqu'aux moissonneuses, tarares, pressoirs, appareils de hachoir, brouettes, échelles, pelles, etc., etc.

2<sup>o</sup> Cheptel vif : animaux de trait, chevaux ou bœufs pour les travaux de culture ; animaux de vente pour consommer pailles et fourrages, faire du fumier : vaches, moutons, porcs, volailles, etc.

3<sup>o</sup> Entretien du cheptel vif et du cheptel mort : achat de l'avoine, des fourrages, des tourteaux, etc., pour la nourriture du bétail ; entretien des harnais, de la ferrure, réparation des instruments, etc.

4<sup>o</sup> Engrais et semences : achats à effectuer pour les engrais destinés aux terres, pour les semences, etc.

5<sup>o</sup> Main-d'œuvre : salaires des hommes et des femmes à l'année, au mois, à la journée, des ouvriers à tâche, pour la moisson, les betteraves, etc.

6<sup>o</sup> Impôts, fermages, assurances, etc., frais généraux. Certains de ces frais évidemment pourront être payés grâce aux recettes que fera l'exploitation au cours de l'année, si elle vend du lait, du beurre régulièrement, par exemple ; mais il y a cependant des fermes à céréales ou betteraves où il faut le plus souvent attendre la fin de la campagne avant de toucher vraiment de l'argent. — Faites votre enquête dans la région où vous voulez vous fixer et mettez en face de chacune de ces grandes divisions des chiffres suivant le système de culture, l'assolement que vous comptez suivre, et vous verrez que vous arriverez rapidement à atteindre, pour l'ensemble, 3.000 francs l'hectare, à dépasser même ce chiffre. Il ne faut pas un matériel de culture très complet, un tracteur, une machine à battre, une installation électrique pour arriver, rien que pour les instruments, au chiffre de 800 francs par hectare. Avec des chevaux au prix de 4.000 à 5.000 francs pièce, des bœufs au prix de 6.000 à 8.000 francs la paire, des brebis au prix de 200 à 250 francs, on dépense rapidement la valeur de 1.200 à 1.500 francs par hectare ; il ne faut pas un nombreux personnel pour atteindre la somme de 500 à 600 francs par hectare comme frais de main-d'œuvre, etc., etc.

Décidé cependant à faire de l'agriculture sur une terre qui lui appartieût, notre candidat disposant de 300.000 francs n'a qu'à rechercher, direz-vous, une propriété de 30 à 40 hectares seulement, pour se réserver la moitié du capital comme capital d'exploitation.

Libre à lui de le faire, et il aura même raison de le faire, à condition, toutefois, qu'il soit bien décidé à travailler avant tout lui-même de ses mains et à se faire aider par les membres de sa famille. Il réalise, en effet, de suite, le type de la propriété paysanne qui a partout donné les merveilleux résultats que chacun de nous peut constater, entre les mains de ces vieilles familles agricoles ayant acquis une longue expérience des choses de la terre.

Si, au contraire, travailler lui-même et voir travailler avec lui sur le domaine, de leurs mains, sa femme et ses enfants, n'entre pas dans la conception que s'est faite du métier de futur agriculteur, s'il pensait avoir seulement un rôle de direction à jouer, de surveillance des ouvriers auxquels il aurait recours pour les travaux d'intérieur de la ferme, une exploitation de 30 ou 40 hectares lui donnera un produit brut insuffisant pour payer les frais généraux de toutes sortes ; le plus clair des bénéfices sera absorbé par les frais de main-d'œuvre ; l'affaire ne sera pas une affaire qui peut rapporter (1).

Capital foncier et capital d'exploitation, normalement, doivent rapporter un taux d'intérêt très différent. Le capital foncier est, en effet, soumis à des risques bien moindres que le capital d'exploitation. La terre a toujours été considérée, et avec juste raison — les événements que nous venons de traverser et que nous traversons en apportent une nouvelle preuve — comme un placement de grande sécurité. On lui demande dans un certain nombre de prêts, réparations, etc., dans les pays de plaines, ne donnent pas, malgré la hausse des fermages, un revenu supérieur à 3 % !

Le capital d'exploitation, au contraire, court de grands risques, soumis aux multiples aléas du fait de saisons défavorables, de manque de pluie ou pas assez de soleil, du fait d'insectes, de champignons, d'invasion de maladies épidémiques, qui compromettent les récoltes en abaissant les rendements, qui compromettent l'élevage des animaux, déciment les troupeaux, etc. Le capital d'exploitation doit rémunérer le chef de l'exploitation de sa direction. Demander qu'il rapporte 10 à 12 %, est-ce de l'exagération ? Est-ce même suffisant, au taux actuel de la rente française ?

En mettant les fonds dont il dispose dans la simple location d'une ferme, en les réservant comme capital d'exploitation, l'agriculteur, dans bien des cas, agit, en réalité, très prudemment, en bon praticien et en bon financier. En bon praticien qui sait que la terre ne rend beaucoup que si on lui donne beaucoup, si on lui fait des avances ; en bon financier qui sait que son argent, placé comme capital d'exploitation lui rapportera beaucoup plus que comme capital foncier, en bon financier qui s'est rendu compte que, dans aucune industrie, ne se rencontre aujourd'hui un crédit aussi bon marché que celui que le propriétaire fournit à son fermier.

Que voyons-nous, du reste, dans les régions de la France dont la culture est la plus intensive ? Dans le Nord, l'Artois, le Soissonnais, le Valois, la Brie, etc., la terre est exploitée sous le régime du fermage.

Les fermiers, dans ces pays, ont souvent des capitaux plus importants que n'en ont leurs propriétaires ; ils les emploient largement dans l'exploitation de leurs fermes, qui, pour cette raison même, donnent les plus gros produits bruts en céréales, betteraves, viande, laine. Et ces fermiers, le jour où ils se retirent, conservent ou ont acquis un capital disponible pour devenir eux-mêmes propriétaires, pour doter leurs enfants, leur permettre de prendre des fermes à leur tour, de « se monter » pour s'y installer.

Evidemment, ici, se pose la question si importante de la rédaction des baux à ferme. On ne peut plus se contenter de prendre de vieilles formules, dont quelques-unes dénuées. Un bail doit garantir aussi bien les intérêts légitimes du bailleur que du fermier ; le bailleur doit être assuré

(1) Quand nous parlons de 30 à 40 hectares comme étendue de l'exploitation, il ne s'agit pas, bien entendu, d'exploitation viticole, herbagère ou maraîchère, car dans ce cas, l'hectare de terre ne s'achète pas 3.000 francs, mais bien deux ou trois fois plus, si ce n'est pas davantage.

que ses terres, tout le cours du bail, seront cultivées en bon père de famille, le fermier doit être assuré qu'en fin de bail il ne sera pas frustré des améliorations qu'il aura pu réaliser, des avances qu'il aura faites ; mais les coutumes, les usages locaux, dans beaucoup de régions, ont prévu les conditions de fin de bail, de reprise, dans un sens de parfaite équité pour le propriétaire et le fermier. Il appartient, dans tous les cas, au propriétaire et au fermier, en rédigeant le bail, de passer librement entre eux des conventions qui garantissent les intérêts des deux parties ; on ne saurait trop s'entourer de garanties à ce point de vue.

H. HITIER.

(Agriculture pratique.)

## Du Progrès agricole et viticole :

## Les traitements pendant la pluie

Permettez-moi de vous faire part d'une observation importante concernant l'efficacité des sulfatages effectués par temps de pluies.

J'ai effectué, cette année, les quatre traitements obligatoires à la dose de 1 kilo 1/2 et même quantité de chaux éteinte. Le premier et le deuxième traitement, 20 mai et 10 juin, se firent par temps normal, mais le troisième, qui s'effectuait le 2 et 3 juillet ne fut pas aussi favorisé.

Le 2 juillet, je traitais une parcelle d'un hectare par temps convenable, mais le lendemain une forte pluie et pendant deux heures consécutives. Les feuilles furent donc lavées et aussi une bonne partie des grappes, car il faisait un vent assez fort, qui soulevait les pampres, entre parenthèse nous étions trempés comme des canards bien avant d'avoir terminé. J'étais assez perplexé, les jours suivants, ne sachant si je devais recommencer l'opération, mais pour vérifier ce que l'on m'avait affirmé, que la pluie ne nuisait pas à l'action du sulfate, j'en restai là.

A ma grande surprise le mildiou ne fit pas plus de progrès que dans l'autre partie, traitée par beau temps, et il me suffit d'une seule fois à répéter l'opération, les 22 et 23 juillet, pour amener la récolte en bonne condition. Fait curieux, mon frère qui possède une parcelle me joignant, puisque une ligne théorique seulement nous sépare, attendit deux jours à traiter seulement et bien, il fut très fortement envahi, et fut obligé de donner deux traitements supplémentaires, ce qui prouve que par temps pluvieux on ne doit pas hésiter et traiter sitôt que faire se peut.

Maintenant contre cochylys et eudémis, j'avais eu à expérimenter divers insecticides, entr'autres le savon pyréthre et l'arséniate Ballard, et conjointement je fis l'essai aussi de la bouillie au permanganate.

Première génération. Le savon pyréthre a donné d'assez bons résultats, mais le prix de revient est beaucoup trop élevé, l'arséniate s'est montré nettement supérieur et si toutes les vignes étaient traitées au moment de la floraison, quelques jours la précédant, nous réduirions très fortement les dégâts de la deuxième et troisième génération puisqu'il faut bien admettre que l'eudémis a presque complètement chassé ou absorbé la cochylys, fait que j'ai pu constater encore cette année par la capture des papillons dans les pots pièges que nous mettons. Mais il faudrait ce traitement obligatoire, car autrement le voisinage infeste celui qui le joint.

La bouillie au permanganate a eu une action plus faible sur l'insecte, mais non à dédaigner, la dose étant employée à 100 grammes par hecto. Je recommencerai l'année prochaine avec un dosage plus élevé. Excusez, Monsieur le Directeur, ce long verbiage, mais j'estime qu'on ne saurait trop s'éclairer et se renseigner mutuellement, car très souvent la pratique renverse les plus belles théories de laboratoire.

Auguste GUILLOCHEAU, Vertou (Loire-Inférieure).

Les traitements sont efficaces tant que la pluie n'a pas assez duré pour assurer la germination des spores et la contamination. Pratiquement leur efficacité est réelle au moins pendant les deux premières heures de la pluie. Après, des spores ont pu déjà avoir pénétré dans les feuilles.

## Syndicat Agricole de SAINT-MARS-LA-JAILLE

### AVIS aux ADHERENTS

Le Syndicat agricole de Saint-Mars-la-Jaille informe ses membres que sur la demande de plusieurs adhérents, il a recherché des débouchés pour la laine.

Il est entré en relation avec le Syndicat Central des producteurs de laine qui fonctionne depuis 5 ans en donnant des résultats très intéressants.

Chaque éleveur envoie sa laine séparément ; toutes les laines reçues sont classées en un certain nombre de catégories suivant la qualité. Un prix de base est établi (il était de 8 fr. le kilo l'année dernière).

Une ristourne est ensuite attribuée à chaque catégorie de laine suivant le placement trouvé par le Syndicat dans l'industrie.

Toutes les laines doivent être envoyées en suint et dans les toiles fournies par le Syndicat Central des producteurs.

Pour tous renseignements, s'adresser au président ou à l'agent du Syndicat de Saint-Mars-la-Jaille.

## ISSAI DE DESTRUCTION DES MAUVAISES HERBES DANS LES CEREALES

Après l'hiver pluvieux et humide qui vient de se terminer, les céréales d'hiver et les blés en particulier sont, en beaucoup de situations, infestés de mauvaises herbes qui risquent de prendre le dessus, de salir la récolte et de diminuer les rendements dans de notables proportions.

Pour inciter les agriculteurs à nettoyer économiquement et sans main-d'œuvre supplémentaire leurs champs ainsi envahis, l'Office agricole de Saône-et-Loire a pensé qu'il serait utile de propager, au cours d'une démonstration sur le terrain, le procédé de destruction des mauvaises herbes par l'acide sulfurique dilué.

Ce procédé, mis au point par M. Rabaté, Inspecteur général de l'Agriculture, est encore très peu utilisé en Saône-et-Loire. Pourtant, l'efficacité est en certainté, et pour une dépense moyenne de 80 francs à l'hectare, le supplément de rendement obtenu sur la même superficie se chiffre par 300 à 500 kg. de grain très propre, donc d'une plus grande valeur marchande.

C'est pourquoi l'Office agricole départemental prit ses dispositions pour organiser, au début du printemps, une démonstration du procédé Rabaté afin d'en prouver l'efficacité sur la destruction des mauvaises herbes.

Cette démonstration eut lieu le 23 mars dernier, de 3 à 4 heures de l'après-midi, par un temps couvert et un vent modéré du nord, dans un champ de blé d'un hectare exactement, de forme rectangulaire, en pente légère dirigée de l'est à l'ouest, situé en bordure de la route de Mâcon à Lugny, sur le plateau de Sancé et à 2 km environ au nord de Mâcon.

Le champ d'essai, de nature argilo-siliceuse, inculée en 1923, avait porté en 1924 une récolte de maïs-grain et de pommes de terre suivie d'une fumure de 30.000 kg. de fumier de ferme. Le 20 octobre 1924, il fut ensémené moitié en blé Japhet semé à la volée, moitié en blé Hybride inversable semé en lignes distantes de 15 cm. et orientées suivant la pente du champ ; cette dernière variété avait de plus été fertilisée avec 200 kg. de superphosphate minéral à 14 %.

Au moment de la démonstration, la température de l'air était de 13 degrés, le blé avait 15 cm. de hauteur et ne couvrait pas entièrement le sol infesté par la vesce sauvage dite « pesette » ou « poisillon » et par le pavot qui formaient un épais tapis dans la partie semée en lignes. Dans le blé semé à la volée existaient surtout, mais en moins grande abondance, la véronique apreste appelée à tort « mouiron » et la renouée des champs dénommée « rouelle » ou « reuillette ». Ça et là, quelques nielles et de rares moutardes ou « ravoux » se remarquaient également. Toutes ces mauvaises herbes atteignaient au plus 10 cm. de hauteur mais, en général, sauf pour la vesce, elles ne dépassaient pas 5 cm. de long.

Deux constructeurs, MM. Berthoud, de Belleville-sur-Saône, et Vermorel, de Villefranche-sur-Saône, avaient mis gracieusement à la disposition des organisateurs deux pulvérisateurs à traction et un à dos d'homme, fabriqués spécialement en vue de l'emploi des solutions d'acide sulfurique.

Chacun des deux pulvérisateurs à traction, le « Toboggan » de la Maison Berthoud et le « Sapom » de la Maison Vermorel, d'une contenance de 300 litres, était muni à l'arrière d'une lance horizontale de 5 mètres de long ; 24 jets étaient fixés sur la lance du Toboggan, 25 sur celle du Sapom et chaque appareil pouvait traiter un hectare en deux heures.

Le pulvérisateur à dos « Eclair-Rex » de la Maison Vermorel, spécial pour la petite culture et permettant de traiter 50 ares par jour, était pourvu d'une lance latérale couverte à trois jets, couvrant un mètre de largeur et pouvant se placer instantanément, suivant le vent, à droite ou à gauche de l'opérateur par une courroie en caoutchouc, pouvant être plus ou moins inclinée et pulvérisait le liquide latéralement, ce qui évitait de passer dans les parties mouillées qui détachaient les chaussures et les vêtements.

La solution d'acide sulfurique fut préparée sur le terrain dans la matinée. En raison de la forte proportion d'herbes à détruire et du temps incertain, elle fut dosée à 10 % en volume, ce qui donna un mélange de 1.080 litres d'eau et de 120 litres d'acide sulfurique à 65 degrés. Ce mélange fut d'abord préparé dans six bennes de cent litres contenant de l'eau où l'acide des bonnes, débouchées avec précaution, fut vidé très doucement et en agitant constamment avec un bâton la masse du liquide de la benne. Une fois préparées, les solutions partielles concentrées furent versées dans deux tonnes de 600 litres contenant suffisamment d'eau pour arriver au dosage de 10 % en volume.

L'après-midi les pulvérisateurs furent remplis de solution à l'aide d'une pompe spéciale à acide et en présence d'une bonne centaine d'agriculteurs qui étaient, pour la plus grande partie, des praticiens de la région.

L'épandage eut lieu, à partir de 15 heures, dans le sens de la pente du champ, sauf sur l'un des côtés où une petite parcelle de 3 mètres de largeur fut laissée comme témoin de comparaison. Au bout d'une heure de travail, les 1.200 litres de solutions étaient répandus sur toute la surface à traiter ; la pulvérisation, très copieuse, mouilla abondamment et régulièrement le blé et les mauvaises herbes, malgré le vent. A la fin de l'opération, il était déjà possible de constater l'efficacité du procédé sur les parties traitées les premières où l'acide avait rougi les feuilles des plantes adventices.

Dès le lendemain soir, le blé semblait roussi ; les feuilles des mauvaises herbes, fanées et blanchies, retombaient lamentablement comme si elles avaient subi l'action d'une forte gelée. Elles dégagnaient en outre une odeur infecte perceptible de loin et causée vraisemblablement par un début de putréfaction.

A partir du 2 avril suivant, soit cinq jours après le traitement, il était possible de se faire une opinion. La parcelle témoin avait conservé sa teinte verte sombre et toute la partie traitée, nettoyée parfaitement, présentait des herbes complètement desséchées, dans un blé de couleur vert grisâtre, d'un aspect peu agréable, aux feuilles piquetées de petites taches blanches causées par la solution acide.

Les vesces, la nielle, la véronique, les moutardes furent radicalement détruites. Le pavot, plus résistant, accusa une proportion de 5 % au plus de pieds indemnes. La renouée des champs fut également très touchée ; toutefois, le cœur de la plante reste vert et celle-ci pourra repousser, mais le développement en sera formidablement retardé.

Le blé traité, qui commence déjà à former de nouvelles feuilles, repartira vigoureusement dans un terrain net de mauvaises herbes et la végétation en sera d'autant plus activée qu'une application de 100 kg. de sulfate d'ammoniaque sera faite aussitôt après la première pluie sur toute la surface du champ.

En résumé, les essais, bien qu'exécutés par temps couvert, et malgré la chute d'une très légère pluie survenue à huit heures du soir et qui dura deux heures, mais favorisés par un vent modéré et, ensuite, par les journées chaudes et ensoleillées qui suivirent, eurent une réussite indiscutable. La meilleure preuve qu'on en puisse donner est que beaucoup de cultivateurs de la commune de Sancé et des localités voisines, où domine la petite culture, ont entrepris aussitôt, avec les pulvérisateurs à dos qu'ils utilisent pour le sulfate de vigne, le nettoyage de leurs champs de blé avec des solutions d'acide sulfurique.

Nous souhaitons ardemment que la méthode Rabaté, utilisée jusqu'ici exceptionnellement en Saône-et-Loire sur les céréales, y soit, dans une dizaine d'années, employée aussi couramment que les bouillies cupriques destinées au sulfatage du vignoble. Une démonstration comme celle que l'Office agricole vient d'organiser lui laisse espérer et, pour notre part, nous en sommes intimement persuadé.

Quoi qu'il en soit, pour propager ce procédé de destruction des mauvaises herbes dans les céréales, l'Office agricole de Saône-et-Loire consentira aux groupements agricoles du département acquéreurs de pulvérisateurs à traction ou de pulvérisateurs plombés à dos, des remises de 20 % sur le prix d'achat de ces appareils destinés à l'usage collectif. Les syndicats agricoles de nos régions productrices de blé ont tout intérêt à profiter de ces avantages et à se munir de pulvérisateurs à traction d'une contenance de 100 litres ou de pulvérisateurs à dos et à trois jets, suffisants pour la moyenne et la petite culture dont les exploitants seront ainsi assurés d'arriver, à peu de frais, au nettoyage rapide de leurs champs de céréales et d'obtenir des augmentations appréciables de rendements.

C. BLIN,  
Directeur des Services Agricoles de Saône-et-Loire.  
(Le Progrès agricole et viticole).

### Inconvénients du manque de Chaux

M. Lévêque, Directeur des services agricoles de la Sarthe, signale que les engrais potassiques ne produisent plus d'effets dans l'arrondissement de Saint-Calais, parce que le sol y est presque entièrement dépourvu de chaux.

Les sols dépourvus de chaux sont acides, la pomme de terre s'en accommode, mais les céréales et notamment le blé et l'orge y poussent mal ; les feuilles jaunissent et les tiges ne montent pas.

## Destruction des Sanves, Ravenelles et autres mauvaises herbes dans les Cereales

### LA SYLVINITE ORDINAIRE EN DISSOLUTION

Des essais, effectués dans divers pays, ont démontré l'efficacité du chlorure de sodium ou sel de cuisine en dissolution, dans la lutte contre les mauvaises herbes.

Dans la pratique, la sylvinite, qui contient une forte proportion de sel de cuisine, s'est montrée tout aussi efficace que ce dernier. En outre, comme la sylvinite renferme une importante quantité de potasse soluble et immédiatement assimilable, elle détruit non seulement les sanves et autres mauvaises herbes, mais elle augmente encore la vigueur de la céréale, surtout si celle-ci a déjà reçu du superphosphate ou des scories et éventuellement un engrais azoté.

Mode d'emploi. — La sylvinite ordinaire s'emploie à la dose de 500 kilos à l'hectare. Cette quantité est dissoute dans 15 hectolitres d'eau, ce qui donne un peu plus de 17 hectolitres de solution salée à répandre sur un hectare.

La dissolution se fait dans des cuves à raison de 33 kilos de sylvinite par hectolitre d'eau.

On agit lentement, avec un morceau de bois ou mieux avec un balai de brindilles. La dissolution est alors très rapide et ne dure qu'une demi-heure environ. Une certaine quantité de l'engrais constituée surtout par des débris de schiste, ne se dissout pas ; ces débris se présentent sous forme de grains noirâtres qui restent au fond de la cuve.

La dissolution achevée, on laisse reposer pendant une heure et demie à deux heures et, lorsque le liquide est clair, on peut l'utiliser sans aucune crainte de boucher les jets du pulvérisateur.

Au lieu de procéder de la façon que nous venons d'indiquer, les cultivateurs suisses opèrent la dissolution en mettant le sel dans des sacs qu'ils font tremper dans des cuves contenant la proportion d'eau voulue. Les impuretés sont alors, en grande partie, retenues par les mailles du sac. La dissolution demandée, cependant, beaucoup plus de temps par ce procédé qu'avec le premier que nous préconisons, par conséquent, plus spécialement.

La solution salée, clarifiée, est répandue sur les céréales infestées de sanves à l'aide de mêmes pulvérisateurs que ceux employés en viticulture. Ces appareils n'ont pas besoin d'être doublés de plomb, comme c'est le cas lorsqu'on utilise l'acide sulfurique pour la destruction des mauvaises herbes. Il suffit de les laver soigneusement à l'eau pure après usage. La partie insoluble qui reste au fond des baquets ou dans les sacs, est portée au fumier de façon à ne rien perdre de sa valeur.

L'arrosage doit se faire lorsque les sanves ont de 3 à 4 feuilles, par une matinée de beau temps, dès que les plantes ne sont plus couvertes de rosée, c'est-à-dire lorsqu'elles sont bien sèches. L'opération se fera le plus avantageusement entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi ; mais, on peut encore la prolonger jusqu'à 4 heures si le temps est particulièrement favorable.

Le procédé à la sylvinite ordinaire en dissolution présente l'avantage de ne pas nécessiter l'achat de sylvinite finement moule et permet, par conséquent, d'avoir recours à une marchandise courante qui se trouve partout.

D'autre part, les cultivateurs ne doivent pas craindre de commander un excédent de sylvinite étant donné que celui-ci pourra être utilisé en mélange avec du superphosphate ou des scories pour les emblavements de céréales d'automne ou, en hiver, pour la fumure des prairies.

Nous notons, à ce sujet, que la sylvinite ne perd aucune de ses propriétés fertilisantes, même après une longue conservation.

Bureau central d'Etudes sur les Engrais. (Mulhouse).

## DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS L'AGRICULTURE

M. Razoux vient de présenter à la Société de Statistique de Paris une communication très intéressante : « Les statistiques d'accidents agricoles dans leurs rapports avec les moyens préventifs. »

Dans cette communication l'auteur indique, d'après une étude qu'il a faite sur les établissements agricoles appartenant à diverses régions de la France, quelles sont les causes principales des accidents du travail survenus dans les exploitations ayant fait l'objet de cette enquête et quelles sont les mesures les plus efficaces, les précautions à prendre pour éviter le retour de ces risques ou tout au moins pour en diminuer le nombre.

On ne saurait trop souligner l'intérêt que cette étude présente pour les agriculteurs. Au moment où la législation sur les accidents du travail vient d'être étendue à l'agriculture, au moment où l'on s'efforce, par la création de nombreuses sociétés d'assurances mutuelles agricoles, de diminuer, d'atténuer les risques ainsi mis à la charge de nos cultivateurs, il n'est pas inutile, à côté de ces procédés en quelque sorte régressifs du risque, de signaler, de vulgariser les remèdes préventifs dont nous pouvons disposer.

Il importe de signaler tout d'abord que cette enquête ne s'est pas étendue indis-

tinement à toutes les régions de la France ; elle n'a porté que sur les exploitations agricoles et viticoles du Centre et de l'Ouest. Seules les exploitations forestières considérées appartiennent à des régions plus nombreuses.

L'auteur formule en premier lieu un certain nombre d'observations générales.

Il a remarqué que quelle que soit la classe des exploitations envisagées : agricoles, viticoles ou forestières, le nombre d'accidents est en rapport notamment avec la production animale ou végétale, avec l'emploi plus ou moins grand des machines pour remédier au manque de main-d'œuvre, avec l'éloignement des exploitations par rapport aux marchés où les produits sont livrés.

De même le risque d'accident varie avec la nature des travaux effectués, travaux qui sont propres à chaque localité et dont la diversité s'explique par la nature du sol de l'endroit, par les méthodes de culture, par les procédés de mise en valeur, etc.

Une restriction est cependant apportée à ce principe : dans les exploitations forestières, les travaux sont à peu près les mêmes dans toutes les régions et ne sauraient expliquer la diversité du risque suivant ces établissements.

Après avoir ainsi énuméré quelques observations générales, M. Razoux passe en revue séparément chacune des trois catégories d'exploitations ci-dessus mentionnées : agricoles, viticoles, forestières.

Dans les établissements agricoles proprement dits les principales causes des accidents survenus se répartissent ainsi : un tiers de ces risques est provoqué par la conduite, par l'élevage et par l'emploi des animaux ; un second tiers est dû aux chutes de sur les échelles, par les trous, à travers les ouvertures, dans les escaliers, de sur les arbres et de sur les meules ; un troisième tiers doit être attribué à l'usage des machines et moteurs : tracteurs, machines à battre, faucheuses, moissonneuses-lieuses, etc. ; à l'emploi des instruments rattachés.

Les exploitations viticoles donnent lieu aux mêmes observations que ci-dessus avec cette différence, toutefois, que les proportions d'accidents ne sont pas les mêmes et que la manipulation de produits anticytoprogamiques, la descente dans les cuves viennent augmenter ces risques d'accidents.

Enfin, pour les exploitations forestières, il a été constaté que les accidents proviennent surtout de la cinglée des arbres et de la projection des copeaux lors de l'abatage ; de la chute des arbres ; de l'emploi des outils à main utilisés pour l'abatage ou des scies pour le débit des bois, etc.

Ayant ainsi constaté les risques, M. Razoux indique quels sont, à son avis, les moyens à employer pour prévenir ou diminuer ces risques.

Il faut d'abord substituer autant que possible les machines aux animaux de travail mieux appropriées aux travaux agricoles et destinées à remplacer les appareils protecteurs. Au besoin on interdirait aux industriels de livrer les machines qui ne seraient pas revêtues d'un système de protection suffisant.

Le défaut d'éclairage ou un éclairage insuffisant provoque également beaucoup d'accidents. Le développement des réseaux d'énergie électrique dans les campagnes, l'apport de cette force jusqu'à la ferme auront une influence tout à fait heureuse à ce point de vue.

Enfin, il faut que toute exploitation agricole isolée d'un centre où se trouvent un médecin ou un pharmacien soit pourvue d'une boîte de secours permettant de donner les premiers soins aux accidentés et d'éviter ainsi que des blessures insignifiantes s'aggravent par la suite faute de soins immédiats.

Il est de dire que M. Razoux a reçu les plus vives félicitations de la Société de Statistique pour cette étude si utile et si intéressante dont nous n'avons pu donner aux lecteurs qu'un bref résumé.

L. CROUZATIER.  
(Revue de Viticulture).

## A propos des Engrais phosphatés

(SUITE ET FIN)

Cependant les travaux de Pasteur sur les infiniment petits permettaient de constater que le sol était dans une voie de transformation perpétuelle grâce à la réaction des microbes les uns sur les autres. La chimie agricole profita de ces découvertes. Des expériences faites sur des plantes permirent de constater que l'assimilation des matières fertilisantes par elles, ne se faisait pas malgré elles par le seul jeu des lois physiques, mais que la plante était un être vivant et que ses racines se dirigeaient vers l'endroit où elles étaient susceptibles de trouver la nourriture qui leur était nécessaire. On constata donc que les racines des plantes allaient chercher l'acide phosphorique où il se trouvait, et n'attendaient pas, immobiles et inertes, la venue à elles de l'acide phosphorique préalablement solubilisé. La thèse jusqu'alors en vigueur de la nécessité pour l'acide phosphorique d'être solubilisé afin d'être assimilable devait donc définitivement disparaître.

La loi qui régit la question des fraudes date de 1888, époque à laquelle on était encore à la nécessité de la solubilité. Une campagne récente, se basant d'ailleurs sur cette loi, tend à empêcher les fabricants d'engrais de mettre sur leurs documents dont la liste a été indiquée plus haut, des renseignements complémentaires sur la valeur de leur engrais.

Bien que ne correspondant plus au progrès de la science, la loi est la loi jusqu'à

ce qu'elle soit transformée. Tout fabricant d'engrais doit indiquer l'état de combinaison des principes fertilisants contenus dans son engrais, mais aucun article de loi ne lui interdit d'ajouter tel renseignement qu'il juge de nature à éclairer les employeurs. C'est ainsi que certains fabricants eurent devoir ajouter, en raison des considérations exposées plus haut, à l'état de combinaison de l'acide phosphorique insoluble par exemple, le mot assimilable. Cette adjonction parfaitement justifiée a déchainé de la part des vendeurs d'acide phosphorique soluble, une campagne contre laquelle personne n'osa s'élever et, cependant, il n'y a rien là, semble-t-il, de répréhensible. Le mot soluble signifie, si nous nous en reportons au dictionnaire Larousse : « Se dit des substances qui ont la propriété de se dissoudre dans un liquide. » Ce mot assimilable a pour définition dans le même ouvrage : « Qui est susceptible d'être assimilé. » — Assimiler : convertir en sa propre substance.

Ils n'ont donc pas la même signification. La langue française, si précise dans son respect des nuances ne permet pas d'employer un mot pour un autre. Quelque chose peut être soluble dans quelque chose, et réciproquement.

On peut affirmer que tout est assimilable, c'est-à-dire susceptible d'être assimilé. Il ne s'ensuit pas que tout est assimilable par quelque un ou quelque chose de la même façon, dans le même laps de temps. Cela dépend des facteurs qui dépassent le plus souvent notre entendement.

Pour qu'un produit soit assimilable par une plante, il faut : 1° Que la plante en ait besoin et qu'elle soit constituée pour l'assimiler ; 2° Qu'il soit mis en condition d'être assimilé par elle.

L'azote, la potasse et l'acide phosphorique répondent aux exigences de la première condition.

Quant à la seconde elle dépend de la plante et du produit nutritif. Nous avons montré que la plante par ses racines allait chercher elle-même sa nourriture pourvu qu'elle fut mise à sa portée. Elle absorbera ou assimilera plus ou moins rapidement cette nourriture suivant qu'on la lui présentera sous une forme ou sous une autre. Pour ne traiter que la question de l'acide phosphorique, un os, un bloc de phosphate seraient dévorés par une plante, mais celle-ci mettra plus de temps pour accomplir cette opération que si l'os ou le phosphate sont préalablement pulvérisés. Si l'on force l'organisme humain à absorber des aliments sans qu'ils aient été mâchés, le temps de la digestion sera plus long que si les fonctions ont été aidées par une mastication patiente. Nous retrouvons le même phénomène dans la plante. La condition essentielle pour qu'elle absorbe rapidement et sans effort l'acide phosphorique est qu'on lui évite du travail et qu'on lui présente les éléments qui en contiennent sous la forme d'une poudre imposable.

On peut donc conclure que pour être assimilable par une plante, un engrais phosphaté doit être finement moulu, la condition est nécessaire et suffisante.

Du raisonnement qui vient d'être établi sur la signification des deux mots « soluble » et « assimilable », il ressort que dire de l'acide phosphorique qu'il est soluble dans quoi que ce soit, et ajouter que dans la forme où il se présente qu'il est assimilable, ne constitue aucune tromperie, c'est faire comprendre d'un mot qu'il est placé dans un état physique tel que la plante peut l'assimiler.

Il est toujours possible, l'exemple de Wagner en est la preuve, de trouver un réactif dans lequel l'acide phosphorique pourra être solubilisé, cela n'ajoutera rien à sa valeur, alors que la possibilité par la plante de profiter de l'engrais qui est mis à sa disposition est une condition indispensable de l'efficacité d'un produit.

La loi de 1888 ne correspond plus aux données actuelles de la science et elle doit être révisée.

Nous livrons ces réflexions aux parlementaires familiarisés avec les questions agricoles, et ils rendraient service aux agriculteurs en aidant par une disposition légale appropriée, et enfin les débarrassant de toute entrave surannée, le commerce et la fabrication des engrais en France.

## MIEUX PRODUIRE POUR BIEN VENDRE

Dès la vendange, la vente des vins est la préoccupation générale des viticulteurs ; cependant il en est qui ne sont jamais embarrassés pour écouler leur récolte et, même dans les années de mévente, s'ils subsistent comme tout l'influence de la baisse, leurs vins s'enlèvent dès les débuts de la campagne ; et il y a de ces privilégiés dans tous les vignobles aussi bien de vins communs que des plus grands crus. Pourquoi ?

En dehors des facteurs individuels de relations, de l'expérience et de la science de vendre, c'est qu'il y a aussi un élément favorisant la vente dont un grand nombre ne se préoccupe pas assez, surtout dans les vignobles de vins communs où les ventes se font au degré. Sans doute les acheteurs recherchent les plus bas prix, mais il est évident qu'à prix égal, ils choisissent les vins présentant le plus de qualités, en particulier coloration plus intense, bouquet plus développé, saveur équilibrée avec arrière-goût agréable. Or ce sont là des éléments qui, avec un même raisin, sont plus ou moins développés suivant la conduite de la vinification ; je ne considérerai ici que la couleur.

Elle provient en général exclusivement des peaux, mais une partie seulement se dissout dans le moût et le vin, et de plus,

avec des cuvaisons longues, le vin en abandonne une notable partie en fin de cuvaison, de sorte que la coloration finale du vin n'est qu'une fraction de la couleur par une séparation du chapeau au moment du maximum de coloration, soit par suppression des lessivages du chapeau, soit mieux par décuvage, opérations pratiquées par nombre de viticulteurs depuis 1908 qu'elles ont été vulgarisées dans mes Cours à la suite de mes expériences en Bourgogne. De même il est aussi possible d'obtenir un maximum élevé de coloration en favorisant le passage de la couleur des peaux dans le moût par le maintien et le renouvellement des surfaces de contact du marc et du liquide, à température aussi élevée que possible compatible avec la vie de la levure.

La cuvaison a ainsi lieu en deux phases, la première activant la dissolution de la couleur, la seconde supprimant tout contact avec le chapeau pour éviter l'insolubilisation ; si en même temps, on achève la fermentation à température aussi basse que possible, on bénéficie à la fois de l'accroissement de bouquets dus à la vie de la levure dans ces conditions, et de plus on évite les pertes d'alcool et de corps volatils ; tous mes élèves et correspondants qui ont ainsi conduit leurs cuvaisons depuis quelques années, sont unanimes à affirmer l'accroissement de qualité des vins rouges ainsi obtenus.

On s'en rend compte d'ailleurs, même en ne considérant que le rôle des substances colorantes du vin qui sont en même temps odorantes et sapides. Le viticulteur doit donc corriger rationnellement ses cuvaisons au lieu de les abandonner à elles-mêmes, et cela est possible sans outillage spécial ; il suffit d'un peu de raisonnement et d'initiative, pour que chacun adapte à son matériel de cuvaison une manutention tendant à favoriser la macération et à supprimer la chute de couleur.

On s'explique ainsi que ceux qui savent ne pas rester figés dans les pratiques immuables de la routine, fassent mieux que leurs voisins et vendent plus facilement leur vin ; la science est là comme ailleurs une arme précieuse du rendement économique maximum, mais comme tout facteur de progrès, elle demande un peu d'effort ; c'est d'ailleurs avec satisfaction que l'on observe chez les viticulteurs une aspiration très générale de s'instruire des choses de leur profession, car c'est dans cette branche de la production agricole que le progrès technique manifeste le plus rapidement ses bienfaits.

L. MATHIEU,  
Directeur de l'Institut d'Enologie technique de France.

(Revue de Viticulture).

## Réponses Ministérielles

Officiel du 21 janvier (page 148)

1428. — M. Duval-Arnaud, député, demande à M. le Ministre des Finances : 1° S'il est exact que les réductions légales pour charges de famille sur l'impôt cédulaire sur les bénéfices agricoles sont refusées lorsque les propriétés sont exploitées en indivision ; 2° Dans le cas de l'affirmative, sur quel texte peut s'appuyer l'administration et comment elle peut justifier la différence de traitement entre les propriétaires par indivis et les associés d'une Société commerciale en nom collectif alors que l'indivision ne constitue pas une personne morale. (Question du 12 novembre 1924.)

Réponse. — Lorsqu'une propriété est exploitée en indivision, l'impôt sur les bénéfices agricoles affecté à cette exploitation doit, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi du 31 juillet 1917, faire l'objet d'une cote unique établie au nom de l'indivision et correspondant à la totalité des bénéfices de l'exploitation. Comme, d'autre part, les contribuables ne peuvent obtenir de réductions pour charges de famille que sur le montant des impôts auxquels ils sont personnellement assujettis, il en résulte que les charges de famille de chacun des intéressés ne peuvent motiver aucune réduction de la cotisation due par l'indivision. S'il en est autrement en ce qui concerne les personnes qui exploitent en association une entreprise industrielle ou commerciale, c'est pour le motif que, dans les Sociétés en nom collectif, chacun des associés doit, conformément à l'article 11 de la loi du 30 juin 1923, être personnellement assujéti à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux pour la part des bénéfices sociaux correspondant à ses droits dans la Société.

## Crésyl

Nous pouvons procurer à nos adhérents les produits suivants, excellents pour la destruction des insectes et pour la désinfection des étables, des écuries et des poulaillers.

Crésyl-Naphtol, en bidons de 1 litre 5 »  
Crésylol en bouteilles de 1 litre... 5 »  
Marchandises à prendre à nos bureaux, 5, quai Cassard.

## Sulfate de Cuivre Bouillie Azur - Soufre

Sulfate de cuivre..... 216 »  
Bouillie Azur..... 197 »  
Soufre..... 95 »  
Toutes conditions usuelles et pour des quantités limitées.

# Mais

Il nous reste encore quelques sacs de maïs blanc des Landes, pour semence, et d'excellente qualité au prix de 90 fr. l'hectolitre logé, sur wagon Nantes.

Nous prions nos adhérents qui ne se seraient pas encore procurés de se hâter de nous transmettre leurs commandes.

# Issues de Riz

Nous avons encore en magasin, à Nantes, une certaine quantité d'issues de riz dont nous nous étions assurée à prix convenable. Nous signalons à nos adhérents que ces issues remplacent avantageusement, pour les vaches laitières, le son de froment aujourd'hui à peu près introuvable ou que les détenteurs tiennent à plus de 70 francs, gares de départ, les 100 kilos.

Nous maintenons jusqu'à épuisement notre prix de 62 fr. les 100 kilos logés, pris en magasin ou sur wagon Nantes.

# Marché Mondial des Grains

Du Corn Trade News, à la date du 23 avril : BLE. — Le Continent a procédé à un certain nombre d'achats, la semaine passée, et a acquis plusieurs cargaisons d'Australie et de Plata, mais, en général, la demande n'a pas été très importante ni bien maintenue. Les offres sont nombreuses et les Etats-Unis sont présents sur le marché, tant pour le blé d'hiver que pour ceux de printemps et le Canada également soumet de bonnes offres en qualités supérieures, aussi bien qu'inférieures. Les chargements sont abondants pour l'époque de l'année et la diminution des qualités flottantes a été très petite cette semaine. Si l'on compare les cours de la clôture d'hier de nos marchés à ceux de la semaine précédente, on constate que la plupart des positions et des qualités ont baissé de 3 p. à 1 s. 6 par gr., mais quelques qualités n'ont cependant pas varié et même le Rosafé sont en hausse. Ce matin, le marché à terme a débuté avec une baisse, mais il s'est ultérieurement raffermi. Les marchés de l'Amérique du Nord ont baissé, dans le courant de la semaine, de 3 c. à 6 c. par bushel et ceux de l'Argentine de 1 s. 10 par gr.

Le marché a été influencé la semaine passée par les petits arrivages sur les marchés primaires des Etats-Unis et par les achats du Continent, mais comme ces achats ont été irréguliers et que, d'autre part, on a reçu de bonnes nouvelles relatives septentrionale, la hausse n'a pu sensiblement progresser. De plus, les chargements mondiaux se maintiennent à une échelle satisfaisante et, ainsi que nous l'exposions la semaine passée, il y a de bonnes raisons de penser que ces chargements continueront à être importants dans le proche avenir.

En ce qui concerne la situation générale des approvisionnements, il est certain que l'Allemagne et quelques-uns de ses proches voisins désirent acheter de bonnes quantités de blé étranger et l'Italie paraît absorber sans difficulté les grands arrivages qui lui parviennent; par contre, la France ne figure pas comme un bon acheteur et les Pays de l'Europe Centrale aussi bien que la Russie semblent avoir suspendu leurs achats. Il est vrai que d'une façon générale, les besoins de blé sont encore grands, mais les quantités flottantes et pour changement prompt sont abondantes. Quoiqu'il en soit, il faut espérer que les exportateurs réserveront des quantités suffisantes pour les mois de juillet-août-septembre, car, à cette époque, les importateurs auront besoin de blé d'outre-mer même si leurs récoltes indigènes sont bonnes.

Nous avons mentionné les bonnes pluies tombées récemment en Europe et en Amérique. Les pays balkaniques, la Russie et les autres pays de l'Europe aussi bien que le Canada ont également eu des conditions atmosphériques satisfaisantes. Par contre, le temps a été mauvais en Afrique septentrionale ou le simon a soufflé.

des orages qui se sont produits et ils ont eu un caractère estival avec une température quasi hivernale, puisque la foudre y a fait des sennes, mettant le feu au clocher de Rougemont, près de Montbard. Enfin, la neige est tombée, çà et là, dans les Alpes, le Plateau Central. Depuis lundi, les éclaircies ont été généralement plus réchauffantes et peut-être en avons-nous fini avec ces intempéries qui rendent fort maussades notre printemps. Les gelées n'ont pas été heureusement assez intenses pour inquiéter les arboriculteurs et les viticulteurs. Les dommages aux arbres fruitiers et aux vignes sont, en effet, négligeables. Mais les météorologistes ne se montrent pas très optimistes et ils sont soucieux même, à cause des phénomènes qui se produisent actuellement au milieu de l'Atlantique. La situation des emblavures d'automne reste néanmoins très bonne dans toute la France et également en Afrique du Nord, et celles de mars se présentent bien. Les mauvaises herbes ont partout, dans divers milieux, bénéficié de l'excès d'humidité des terres arables.

verts pour les derniers mois de la campagne à des prix plus élevés que ceux qui ont été cotés pour le disponible. Ces offres sont d'autant plus sur le marché que la minoterie éprouve elle aussi des difficultés sérieuses pour faire accepter par ses acheteurs les livraisons aux époques prévues par les parties et arrivées.

La minoterie restreint donc son travail journalier ou même arrête certain moulin. Et par déduction, la culture ne trouve pas à placer ses blés aussi facilement qu'elle le voudrait, et elle se laisse parfois en désespoir de cause acculée à accepter des prix plutôt en-dessous de ceux que l'on donne comme pouvant être pratiqués.

Les blés en terre sont en général plutôt beaux et plus propres, jusqu'ici tout au moins, que ces dernières années. Les traitements à l'acide sulfurique dilué se sont généralisés cette année et ont pu commencer à être pratiqués dans des régions restées jusqu'à cette année en dehors des essais si largement effectués par ailleurs. Notre département est un de ceux qui ont adopté le plus largement ce nouveau procédé de destruction des plantes nuisibles dans les céréales.

91. — A vendre une faucheuse 2 chevaux « Hironnelle », très bon état.  
92. — A vendre 2 coqs « Orpington », 10 mois, race pure. Parents primés aux expositions.  
93. — A vendre un alambic continu, système Bernard Estève, chauffage au pétrole. Distillation d'une barrique en 24 heures. 1.200 francs.  
94. — A vendre 1 coq, 4 poules Rhode-Island, 1 an en pleine ponte. Œufs à couver Leghorn blanche, grande poudeuse.  
95. — A vendre moteur à essence « Oustider » 8 HP, 2 temps, 2 vitesses, refroidissement à eau. Excellent état.  
96. — A vendre œufs et poussins : Bresse Noire, Rhode, Gâtinaises, Naines et Lapons bleus argentés.  
97. — A vendre un appareil à sulfater à traction animale, marque « Girodolle », contenance 200 litres, écartement 1 m. 40 à 1 m. 50. Prix 300 francs.  
98. — A vendre un appareil de culture « Retro-Force » actionné par un homme, remplace 1 cheval (état neuf).  
99. — A louer aux Sorinières, pour la Toussaint 1925, ferme à moitié pouvant comprendre 15 hectares (terres, prés, vignes, vergers). S'adresser à M. Bureau, expert à Vertou.  
100. — A vendre œufs à couver Orpington fauve, 12 francs les 15, sujets sélectionnés.  
101. — A vendre d'occasion 1 faucheuse « Piller » 6 fourches. Prix 300 fr.  
102. — A vendre javeluse « Adriance », un cheval, avec pièces de rechange. Bon état.  
S'adresser à M. Joulain Pierre, au Housais, Fay-de-Bretagne.  
103. — A vendre bonne écremeuse « Wiking », débit 120 litres, très bon état.  
104. — A louer ferme de 32 hectares, à Saint-Hilaire-de-Loulay (Vendée) pour le 23 avril 1925.

91. — A vendre une faucheuse 2 chevaux « Hironnelle », très bon état.  
92. — A vendre 2 coqs « Orpington », 10 mois, race pure. Parents primés aux expositions.  
93. — A vendre un alambic continu, système Bernard Estève, chauffage au pétrole. Distillation d'une barrique en 24 heures. 1.200 francs.  
94. — A vendre 1 coq, 4 poules Rhode-Island, 1 an en pleine ponte. Œufs à couver Leghorn blanche, grande poudeuse.  
95. — A vendre moteur à essence « Oustider » 8 HP, 2 temps, 2 vitesses, refroidissement à eau. Excellent état.  
96. — A vendre œufs et poussins : Bresse Noire, Rhode, Gâtinaises, Naines et Lapons bleus argentés.  
97. — A vendre un appareil à sulfater à traction animale, marque « Girodolle », contenance 200 litres, écartement 1 m. 40 à 1 m. 50. Prix 300 francs.  
98. — A vendre un appareil de culture « Retro-Force » actionné par un homme, remplace 1 cheval (état neuf).  
99. — A louer aux Sorinières, pour la Toussaint 1925, ferme à moitié pouvant comprendre 15 hectares (terres, prés, vignes, vergers). S'adresser à M. Bureau, expert à Vertou.  
100. — A vendre œufs à couver Orpington fauve, 12 francs les 15, sujets sélectionnés.  
101. — A vendre d'occasion 1 faucheuse « Piller » 6 fourches. Prix 300 fr.  
102. — A vendre javeluse « Adriance », un cheval, avec pièces de rechange. Bon état.  
S'adresser à M. Joulain Pierre, au Housais, Fay-de-Bretagne.  
103. — A vendre bonne écremeuse « Wiking », débit 120 litres, très bon état.  
104. — A louer ferme de 32 hectares, à Saint-Hilaire-de-Loulay (Vendée) pour le 23 avril 1925.

91. — A vendre une faucheuse 2 chevaux « Hironnelle », très bon état.  
92. — A vendre 2 coqs « Orpington », 10 mois, race pure. Parents primés aux expositions.  
93. — A vendre un alambic continu, système Bernard Estève, chauffage au pétrole. Distillation d'une barrique en 24 heures. 1.200 francs.  
94. — A vendre 1 coq, 4 poules Rhode-Island, 1 an en pleine ponte. Œufs à couver Leghorn blanche, grande poudeuse.  
95. — A vendre moteur à essence « Oustider » 8 HP, 2 temps, 2 vitesses, refroidissement à eau. Excellent état.  
96. — A vendre œufs et poussins : Bresse Noire, Rhode, Gâtinaises, Naines et Lapons bleus argentés.  
97. — A vendre un appareil à sulfater à traction animale, marque « Girodolle », contenance 200 litres, écartement 1 m. 40 à 1 m. 50. Prix 300 francs.  
98. — A vendre un appareil de culture « Retro-Force » actionné par un homme, remplace 1 cheval (état neuf).  
99. — A louer aux Sorinières, pour la Toussaint 1925, ferme à moitié pouvant comprendre 15 hectares (terres, prés, vignes, vergers). S'adresser à M. Bureau, expert à Vertou.  
100. — A vendre œufs à couver Orpington fauve, 12 francs les 15, sujets sélectionnés.  
101. — A vendre d'occasion 1 faucheuse « Piller » 6 fourches. Prix 300 fr.  
102. — A vendre javeluse « Adriance », un cheval, avec pièces de rechange. Bon état.  
S'adresser à M. Joulain Pierre, au Housais, Fay-de-Bretagne.  
103. — A vendre bonne écremeuse « Wiking », débit 120 litres, très bon état.  
104. — A louer ferme de 32 hectares, à Saint-Hilaire-de-Loulay (Vendée) pour le 23 avril 1925.

91. — A vendre une faucheuse 2 chevaux « Hironnelle », très bon état.  
92. — A vendre 2 coqs « Orpington », 10 mois, race pure. Parents primés aux expositions.  
93. — A vendre un alambic continu, système Bernard Estève, chauffage au pétrole. Distillation d'une barrique en 24 heures. 1.200 francs.  
94. — A vendre 1 coq, 4 poules Rhode-Island, 1 an en pleine ponte. Œufs à couver Leghorn blanche, grande poudeuse.  
95. — A vendre moteur à essence « Oustider » 8 HP, 2 temps, 2 vitesses, refroidissement à eau. Excellent état.  
96. — A vendre œufs et poussins : Bresse Noire, Rhode, Gâtinaises, Naines et Lapons bleus argentés.  
97. — A vendre un appareil à sulfater à traction animale, marque « Girodolle », contenance 200 litres, écartement 1 m. 40 à 1 m. 50. Prix 300 francs.  
98. — A vendre un appareil de culture « Retro-Force » actionné par un homme, remplace 1 cheval (état neuf).  
99. — A louer aux Sorinières, pour la Toussaint 1925, ferme à moitié pouvant comprendre 15 hectares (terres, prés, vignes, vergers). S'adresser à M. Bureau, expert à Vertou.  
100. — A vendre œufs à couver Orpington fauve, 12 francs les 15, sujets sélectionnés.  
101. — A vendre d'occasion 1 faucheuse « Piller » 6 fourches. Prix 300 fr.  
102. — A vendre javeluse « Adriance », un cheval, avec pièces de rechange. Bon état.  
S'adresser à M. Joulain Pierre, au Housais, Fay-de-Bretagne.  
103. — A vendre bonne écremeuse « Wiking », débit 120 litres, très bon état.  
104. — A louer ferme de 32 hectares, à Saint-Hilaire-de-Loulay (Vendée) pour le 23 avril 1925.

# Marché libre

L'affluence est de semaine en semaine plus importante, ce qui prouve que les gros travaux de la campagne printanière sont bel et bien terminés dans les régions peu éloignées. A certains moments de l'après-midi la circulation devient même difficile à l'intérieur de la Bourse du Commerce; et les groupes sont de plus en plus compacts dans la rue de Viarmes. Les agriculteurs que nous rencontrons nous confirment la très bonne apparence des emblavures; du moins les critiques et les plaintes sont-elles très rares. Au point de vue des affaires nous ne constatons pas de changement. Les transactions en toutes marchandises sont ordinaires et ne doivent pas représenter dans l'ensemble un fort volume; les offres sont moyennes en blé, faibles en avoines et en orges. La cherté même des issues, qui inquiète les éleveurs, ne prédispose guère aux achats. Il serait à souhaiter qu'une moulture plus active permette une amélioration des offres en sons, recoupettes et remoulages. En somme, tendance ferme sur les avoines, les blés, les issues, soutenue sur les autres articles.

**DERNIERE HEURE**  
L'assistance est assez nombreuse. Les nouvelles de la campagne indiquent que l'absence du soleil et le trop d'humidité commencent à provoquer quelques plaintes.

En blés, l'attention est sollicitée par la hausse des exotiques, qui progressent en moyenne de 5 francs sur mercredi dernier. On remarque de nombreuses reventes en suite de non-exécution de contrats. C'est ainsi qu'on a adjugé cet après-midi : Australie flottant 124 et 123.75; harwinter n° 2 123.50 caf Le Havre.

On offrait d'autre part : Barrrosa 268, rosafé 273 et 270, shillings; Australie 270 et en revente 268/269; harwinter 6 doll. 75 et 6 doll. 65.

En blés indigènes, il faut voir départ Beauce 127.50 en 75 kilos, 129/130 en 76 kilos; Seine-et-Oise 128/129; Sarthe-Mayenne 123 à 125; Somme, Oise, Aisne 123 à 128 de 74 à 76 kilos.

En farines, demande un peu meilleure, mais nombre de moulins sont arrêtés ou ne marchent qu'au ralenti, ne trouvant pas un profit suffisant pour tourner. Les bonnes fabrications sont tenues de 170 à 175 fr. rendu boulangerie, suivant teneur en blés exotiques.

Seigle plus ferme en sympathie avec le blé, très peu d'offres, de 105 à 107 départ Loiret, Centre, Yonne et Champagne.

En avoines, la hausse prend un caractère de Paris les proportions d'un véritable emballement; nos lecteurs ne seront pas surpris de ce mouvement, car nous n'avons cessé de faire remarquer dans les dernières semaines que les cours du marché réglementé étaient en-dessous de ceux cotés en marché libre pour les sortes similaires rendus Paris. Le stock était naturellement appelé à se volatiliser; il n'est plus représenté que par l'infime quantité de 3.000 quintaux qui ne vont pas tarder à être mis en livraison. Alors que le courant était à 96.50 le mois dernier, il atteignait hier et aujourd'hui 102 fr. 25. Cette progression rapide n'est pas sans réagir à son tour sur la marchandise libre et l'on demandait aujourd'hui en grises de Beauce, Eure, Brie 97.50-98 fr.; soit 103 gares d'arrivée Paris. Les autres provenances sont également à des prix élevés : bigarrées de Bretagne, 90; grises 91/92; noires 93; grises d'hiver du Centre 92/93; noires 96.50/97; blanches-jaunes du Nord 93/93.50; blanches pures 94/95 fr.

On tient les orges de moulture Algérie et Maroc disponible Rouen, Le Havre, Dunkerque, Bordeaux, Marseille de 85 à 90 francs.

Cours soutenus en sarrasin, offres très minimes, surtout en belles qualités. On cote les Bretagne 91; Normandie, 92/93; Limousin, 94/95.

Les issues sont tellement rares que tous les cours deviennent possibles, surtout en belles qualités : on paie aussi bien 65 que 70 et 75 fr. départ usines. On doit avoir recours, dans ces conditions, à l'importation et c'est ainsi que l'on offre à Bordeaux des Plata attendus fin courant à 70 fr. logés et des repasses à 66 fr. Le vert va heureusement abonder bientôt.

Il est bien difficile de préjuger ce que sera la situation des blés d'ici la récolte prochaine, qu'il ne faut pas entrevoir du reste avant trois mois pour notre région. Les boulangers cherchent à écouler leurs stocks et leurs marchés à livrer, car il est certain que nombre d'entre eux, effrayés de la hausse progressive, rapide et considérable des blés et farines, se sont cou-

**GRAINS ET FARINES**  
Nantes, le 11 mai

NOMINAUX	PRIX DES 100 KILOS
Froment ..... 1924	120 à 125
Seigle .....	97 à 98
Avoine .....	91 à 92
Orge moulture .....	88 à 90
Orges brasserie .....	103 à 105
Sarrasin .....	92 à 94
Son .....	67 à 70
Fèves .....	.. à ..
Farine .....	162 à 163

**FOURRAGES**

Foin, les 500 k. hors ville	90 » à 100 »
Paille .....	70 » à 75 »
Foin, les 500 k. en ville	130 » à 140 »
Paille .....	110 » à 120 »

**OFFRES ET DEMANDES**

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 1 fr. 50 par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la publicité Yves Bourgeois, 19, rue Crébillon, à Nantes.

**OFFRES**

64. — A vendre, un appareil à sulfater, à bât, d'une contenance de 50 litres. Parfait état. 750 francs.  
65. — A vendre une carriole en bon état. S'adresser à M. Giraud, charron à Vallet.  
66. — A vendre un appareil à bât pour le sulfatage de la vigne, marque « La Civette ». Parfait état, garanti bon fonctionnement.  
67. — A vendre : 1° œufs à couver et poussins des races : Léghorn, Minorque, Bresse noire, Wyandotte, Faverolles, Rhode, Hambourg; 2° Lapons à fourrure des races : Bleu de Vienne, Argenté de Champagne, noir et feu, Havane, Chinchilla, Angola, Russe, Normand.  
68. — A vendre un camion léger, large et haut de caisse, avec essieu à patente, peut porter 1.000 kilos, état neuf. Convient à jardinier, maraicher ou laitier. S'adresser à M. Galard-Luneau, à Vallet.  
69. — A vendre cidre pur jus, pour la bouteille, 100 francs la barrique nue, départ gare Abbezet ou Issé.  
70. — A vendre ou à échanger, deux couples paons bleus, contre poules ou lapins de race.  
71. — A vendre une grande charrette fourragère et une carriole de jardinier. Les deux en bon état.  
72. — A vendre : 1° une voiture anglaise, 4 places, bon état; 2° 1 forte carriole pouvant porter 1.200 kilos, bon état.

**DEMANDES**

35. — On demande, pour garder maison campagne, un ménage, logé, chauffé, vin, petits gages, jardin à moitié. L'homme pouvant trouver travail chez agriculteurs voisins.  
36. — On demande, pour propriété près Nantes, un ménage, l'homme travaillant à la terre, la femme s'occupant de la laiterie et de la basse-cour.  
37. — On demande pour le 1er novembre 1925, un ménage sérieux, le mari travaillant agricole, la femme basse-cour, pour ferme aux environs de Guérande.  
38. — On demande famille de travailleurs sérieux pour exploiter à 1/2 fruits, à partir du 23 avril 1925, une ferme située à 3 kilomètres de Clisson, d'une contenance de 15 hectares (terres, prés, vignes).  
39. — Célébataire 25 ans, ayant fait quelques études de jardinage, demande place d'aide-jardinier.

# VINS

Nous sommes rétrogrades depuis quelques jours dans une série de mauvais temps qui ne peuvent avoir qu'une influence néfaste sur la sortie des bourgeons. Pluies, tempêtes de vent, température froide, très irrégulière, nous voici en retard après avoir été en avance. Les bourgeons sortent mal, et si le temps mauvais continue, il causera bientôt autant de mal qu'une forte gelée.

En attendant la météo continue, surtout pour les gros-plants. Et sur ceux-ci comme sur les muscadets, nous ne pouvons que constater que depuis le milieu d'avril, la baisse s'est assez nettement dessinée. Nos données sous toutes réserves dans notre tableau spécial ci-dessous les prix que nous croyons pouvoir être cités comme avant été pratiqués pour des lots d'une faible importance, tout en reconnaissant qu'il a pu en être consenti d'autres au-dessus ou au-dessous suivant qualités et convenances.

Prix plutôt nominaux Récolte 1924

Muscadé 1 <sup>er</sup> choix, haut degré	260 à 280
Muscadé 1 <sup>er</sup> ch., degré courant	240 à 250
Muscadé 2 <sup>e</sup> ch., ..	210 à 230
Gros-plant 1 <sup>er</sup> ch., ..	100 à 120
Gros-plant 2 <sup>e</sup> ch., ..	90 à 100

# Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

**GRAINS ET FARINES**  
Nantes, le 11 mai

NOMINAUX	PRIX DES 100 KILOS
Froment ..... 1924	120 à 125
Seigle .....	97 à 98
Avoine .....	91 à 92
Orge moulture .....	88 à 90
Orges brasserie .....	103 à 105
Sarrasin .....	92 à 94
Son .....	67 à 70
Fèves .....	.. à ..
Farine .....	162 à 163

**FOURRAGES**

Foin, les 500 k. hors ville	90 » à 100 »
Paille .....	70 » à 75 »
Foin, les 500 k. en ville	130 » à 140 »
Paille .....	110 » à 120 »

**OFFRES ET DEMANDES**

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 1 fr. 50 par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la publicité Yves Bourgeois, 19, rue Crébillon, à Nantes.

**OFFRES**

64. — A vendre, un appareil à sulfater, à bât, d'une contenance de 50 litres. Parfait état. 750 francs.  
65. — A vendre une carriole en bon état. S'adresser à M. Giraud, charron à Vallet.  
66. — A vendre un appareil à bât pour le sulfatage de la vigne, marque « La Civette ». Parfait état, garanti bon fonctionnement.  
67. — A vendre : 1° œufs à couver et poussins des races : Léghorn, Minorque, Bresse noire, Wyandotte, Faverolles, Rhode, Hambourg; 2° Lapons à fourrure des races : Bleu de Vienne, Argenté de Champagne, noir et feu, Havane, Chinchilla, Angola, Russe, Normand.  
68. — A vendre un camion léger, large et haut de caisse, avec essieu à patente, peut porter 1.000 kilos, état neuf. Convient à jardinier, maraicher ou laitier. S'adresser à M. Galard-Luneau, à Vallet.  
69. — A vendre cidre pur jus, pour la bouteille, 100 francs la barrique nue, départ gare Abbezet ou Issé.  
70. — A vendre ou à échanger, deux couples paons bleus, contre poules ou lapins de race.  
71. — A vendre une grande charrette fourragère et une carriole de jardinier. Les deux en bon état.  
72. — A vendre : 1° une voiture anglaise, 4 places, bon état; 2° 1 forte carriole pouvant porter 1.200 kilos, bon état.

**DEMANDES**

35. — On demande, pour garder maison campagne, un ménage, logé, chauffé, vin, petits gages, jardin à moitié. L'homme pouvant trouver travail chez agriculteurs voisins.  
36. — On demande, pour propriété près Nantes, un ménage, l'homme travaillant à la terre, la femme s'occupant de la laiterie et de la basse-cour.  
37. — On demande pour le 1er novembre 1925, un ménage sérieux, le mari travaillant agricole, la femme basse-cour, pour ferme aux environs de Guérande.  
38. — On demande famille de travailleurs sérieux pour exploiter à 1/2 fruits, à partir du 23 avril 1925, une ferme située à 3 kilomètres de Clisson, d'une contenance de 15 hectares (terres, prés, vignes).  
39. — Célébataire 25 ans, ayant fait quelques études de jardinage, demande place d'aide-jardinier.

91. — A vendre une faucheuse 2 chevaux « Hironnelle », très bon état.  
92. — A vendre 2 coqs « Orpington », 10 mois, race pure. Parents primés aux expositions.  
93. — A vendre un alambic continu, système Bernard Estève, chauffage au pétrole. Distillation d'une barrique en 24 heures. 1.200 francs.  
94. — A vendre 1 coq, 4 poules Rhode-Island, 1 an en pleine ponte. Œufs à couver Leghorn blanche, grande poudeuse.  
95. — A vendre moteur à essence « Oustider » 8 HP, 2 temps, 2 vitesses, refroidissement à eau. Excellent état.  
96. — A vendre œufs et poussins : Bresse Noire, Rhode, Gâtinaises, Naines et Lapons bleus argentés.  
97. — A vendre un appareil à sulfater à traction animale, marque « Girodolle », contenance 200 litres, écartement 1 m. 40 à 1 m. 50. Prix 300 francs.  
98. — A vendre un appareil de culture « Retro-Force » actionné par un homme, remplace 1 cheval (état neuf).  
99. — A louer aux Sorinières, pour la Toussaint 1925, ferme à moitié pouvant comprendre 15 hectares (terres, prés, vignes, vergers). S'adresser à M. Bureau, expert à Vertou.  
100. — A vendre œufs à couver Orpington fauve, 12 francs les 15, sujets sélectionnés.  
101. — A vendre d'occasion 1 faucheuse « Piller » 6 fourches. Prix 300 fr.  
102. — A vendre javeluse « Adriance », un cheval, avec pièces de rechange. Bon état.  
S'adresser à M. Joulain Pierre, au Housais, Fay-de-Bretagne.  
103. — A vendre bonne écremeuse « Wiking », débit 120 litres, très bon état.  
104. — A louer ferme de 32 hectares, à Saint-Hilaire-de-Loulay (Vendée) pour le 23 avril 1925.

91. — A vendre une faucheuse 2 chevaux « Hironnelle », très bon état.  
92. — A vendre 2 coqs « Orpington », 10 mois, race pure. Parents primés aux expositions.  
93. — A vendre un alambic continu, système Bernard Estève, chauffage au pétrole. Distillation d'une barrique en 24 heures. 1.200 francs.  
94. — A vendre 1 coq, 4 poules Rhode-Island, 1 an en pleine ponte. Œufs à couver Leghorn blanche, grande poudeuse.  
95. — A vendre moteur à essence « Oustider » 8 HP, 2 temps, 2 vitesses, refroidissement à eau. Excellent état.  
96. — A vendre œufs et poussins : Bresse Noire, Rhode, Gâtinaises, Naines et Lapons bleus argentés.  
97. — A vendre un appareil à sulfater à traction animale, marque « Girodolle », contenance 200 litres, écartement 1 m. 40 à 1 m. 50. Prix 300 francs.  
98. — A vendre un appareil de culture « Retro-Force » actionné par un homme, remplace 1 cheval (état neuf).  
99. — A louer aux Sorinières, pour la Toussaint 1925, ferme à moitié pouvant comprendre 15 hectares (terres, prés, vignes, vergers). S'adresser à M. Bureau, expert à Vertou.  
100. — A vendre œufs à couver Orpington fauve, 12 francs les 15, sujets sélectionnés.  
101. — A vendre d'occasion 1 faucheuse « Piller » 6 fourches. Prix 300 fr.  
102. — A vendre javeluse « Adriance », un cheval, avec pièces de rechange. Bon état.  
S'adresser à M. Joulain Pierre, au Housais, Fay-de-Bretagne.  
103. — A vendre bonne écremeuse « Wiking », débit 120 litres, très bon état.  
104. — A louer ferme de 32 hectares, à Saint-Hilaire-de-Loulay (Vendée) pour le 23 avril 1925.

91. — A vendre une faucheuse 2 chevaux « Hironnelle », très bon état.  
92. — A vendre 2 coqs « Orpington », 10 mois, race pure. Parents primés aux expositions.  
93. — A vendre un alambic continu, système Bernard Estève, chauffage au pétrole. Distillation d'une barrique en 24 heures. 1.200 francs.  
94. — A vendre 1 coq, 4 poules Rhode-Island, 1 an en pleine ponte. Œufs à couver Leghorn blanche, grande poudeuse.  
95. — A vendre moteur à essence « Oustider » 8 HP, 2 temps, 2 vitesses, refroidissement à eau. Excellent état.  
96. — A vendre œufs et poussins : Bresse Noire, Rhode, Gâtinaises, Naines et Lapons bleus argentés.  
97. — A vendre un appareil à sulfater à traction animale, marque « Girodolle », contenance 200 litres, écartement 1 m. 40 à 1 m. 50. Prix 300 francs.  
98. — A vendre un appareil de culture « Retro-Force » actionné par un homme, remplace 1 cheval (état neuf).  
99. — A louer aux Sorinières, pour la Toussaint 1925, ferme à moitié pouvant comprendre 15 hectares (terres, prés, vignes, vergers). S'adresser à M. Bureau, expert à Vertou.  
100. — A vendre œufs à couver Orpington fauve, 12 francs les 15, sujets sélectionnés.  
101. — A vendre d'occasion 1 faucheuse « Piller » 6 fourches. Prix 300 fr.  
102. — A vendre javeluse « Adriance », un cheval, avec pièces de rechange. Bon état.  
S'adresser à M. Joulain Pierre, au Housais, Fay-de-Bretagne.  
103. — A vendre bonne écremeuse « Wiking », débit 120 litres, très bon état.  
104. — A louer ferme de 32 hectares, à Saint-Hilaire-de-Loulay (Vendée) pour le 23 avril 1925.

91. — A vendre une faucheuse 2 chevaux « Hironnelle », très bon état.  
92. — A vendre 2 coqs « Orpington », 10 mois, race pure. Parents primés aux expositions.  
93. — A vendre un alambic continu, système Bernard Estève, chauffage au pétrole. Distillation d'une barrique en 24 heures. 1.200 francs.  
94. — A vendre 1 coq, 4 poules Rhode-Island, 1 an en pleine ponte. Œufs à couver Leghorn blanche, grande poudeuse.  
95. — A vendre moteur à essence « Oustider » 8 HP, 2 temps, 2 vitesses, refroidissement à eau. Excellent état.  
96. — A vendre œufs et poussins : Bresse Noire, Rhode, Gâtinaises, Naines et Lapons bleus argentés.  
97. — A vendre un appareil à sulfater à traction animale, marque « Girodolle », contenance 200 litres, écartement 1 m. 40 à 1 m. 50. Prix 300 francs.  
98. — A vendre un appareil de culture « Retro-Force » actionné par un homme, remplace 1 cheval (état neuf).  
99. — A louer aux Sorinières, pour la Toussaint 1925, ferme à moitié pouvant comprendre 15 hectares (terres, prés, vignes, vergers). S'adresser à M. Bureau, expert à Vertou.  
100. — A vendre œufs à couver Orpington fauve, 12 francs les 15, sujets sélectionnés.  
101. — A vendre d'occasion 1 faucheuse « Piller » 6 fourches. Prix 300 fr.  
102. — A vendre javeluse « Adriance », un cheval, avec pièces de rechange. Bon état.  
S'adresser à M. Joulain Pierre, au Housais, Fay-de-Bretagne.  
103. — A vendre bonne écremeuse « Wiking », débit 120 litres, très bon état.  
104. — A louer ferme de 32 hectares, à Saint-Hilaire-de-Loulay (Vendée) pour le 23 avril 1925.

91. — A vendre une faucheuse 2 chevaux « Hironnelle », très bon état.  
92. — A vendre 2 coqs « Orpington », 10 mois, race pure. Parents primés aux expositions.  
93. — A vendre un alambic continu, système Bernard Estève, chauffage au pétrole. Distillation d'une barrique en 24 heures. 1.200 francs.  
94. — A vendre 1 coq, 4 poules Rhode-Island, 1 an en pleine ponte. Œufs à couver Leghorn blanche, grande poudeuse.  
95. — A vendre moteur à essence « Oustider » 8 HP, 2 temps, 2 vitesses, refroidissement à eau. Excellent état.  
96. — A vendre œufs et poussins : Bresse Noire, Rhode, Gâtinaises, Naines et Lapons bleus argentés.  
97. — A vendre un appareil à sulfater à traction animale, marque « Girodolle », contenance 200 litres, écartement 1 m. 40 à 1 m. 50. Prix 300 francs.  
98. — A vendre un appareil de culture « Retro-Force » actionné par un homme, remplace 1 cheval (état neuf).  
99. — A louer aux Sorinières, pour la Toussaint 1925, ferme à moitié pouvant comprendre 15 hectares (terres, prés, vignes, vergers). S'adresser à M. Bureau, expert à Vertou.  
100. — A vendre œufs à couver Orpington fauve, 12 francs les 15, sujets sélectionnés.  
101. — A vendre d'occasion 1 faucheuse « Piller » 6 fourches. Prix 300 fr.  
102. — A vendre javeluse « Adriance », un cheval, avec pièces de rechange. Bon état.  
S'adresser à M. Joulain Pierre, au Housais, Fay-de-Bretagne.  
103. — A vendre bonne écremeuse « Wiking », débit 120 litres, très bon état.  
104. — A louer ferme de 32 hectares, à Saint-Hilaire-de-Loulay (Vendée) pour le 23 avril 1925.

91. — A vendre une faucheuse 2 chevaux « Hironnelle », très bon état.  
92. — A vendre 2 coqs « Orpington », 10 mois, race pure. Parents primés aux expositions.  
93. — A vendre un alambic continu, système Bernard Estève, chauffage au pétrole. Distillation d'une barrique en 24 heures. 1.200 francs.  
94. — A vendre 1 coq, 4 poules Rhode-Island, 1 an en pleine ponte. Œufs à couver Leghorn blanche, grande poudeuse.  
95. — A vendre moteur à essence « Oustider » 8 HP, 2 temps, 2 vitesses, refroidissement à eau. Excellent état.  
96. — A vendre œufs et poussins : Bresse Noire, Rhode, Gâtinaises, Naines et Lapons bleus argentés.  
97. — A vendre un appareil à sulfater à traction animale, marque « Girodolle », contenance 200 litres, écartement 1 m. 40 à 1 m. 50. Prix 300 francs.  
98. — A vendre un appareil de culture « Retro-Force » actionné par un homme, remplace 1 cheval (état neuf).  
99. — A louer aux Sorinières, pour la Toussaint 1925, ferme à moitié pouvant comprendre 15 hectares (terres, prés, vignes, vergers). S'adresser à M. Bureau, expert à Vertou.  
100. — A vendre œufs à couver Or

